

# Lycéenne agressée à Vernon : les présumés auteurs relaxés, faute de preuves



La comparution a eu lieu au tribunal judiciaire d'Évreux photo d'archives

Mercredi 10 juillet 2024, le tribunal judiciaire d'Évreux a tranché : les auteurs présumés de l'agression d'une lycéenne de 15 ans à Vernon ont été relaxés.

Une dispute entre lycéens filmée et publiée sur un réseau social, puis la violente agression d'une élève âgée de 15 ans par deux adultes, et des rumeurs. Une affaire nébuleuse et choquante qui a mené deux habitants du quartier des Boutardes, à Vernon, à comparaître devant le tribunal judiciaire d'Évreux mercredi 10 juillet 2024.



Accusés de violences aggravées et d'intrusion dans le lycée Georges Dumézil le 16 avril 2024, ils avaient été placés sous contrôle judiciaire quatre jours après les faits. Ils ont finalement été relaxés faute de preuves formelles.

### Une vidéo publiée sur Snapchat à l'origine de l'agression

Les deux prévenus, d'abord présentés comme un couple au cours de l'enquête, ne sont en réalité qu'amis. « Aucun lien affectif. On habite dans une cité HLM. Tout le monde se connaît dans le quartier, mais je ne suis jamais allé au lycée et je n'ai strictement rien à voir avec ça », assure M. D. à la barre du tribunal. « En conditionnelle depuis près de deux ans, je paye mes amendes et je vois un psy. Ce jour-là, j'étais au parc avec mon fils. » De cette affaire, il prétend n'avoir vu qu'une vidéo qui circulait sur Snapchat.

Et en effet, c'est cette vidéo qui semble être à l'origine de l'agression. Sur celle-ci, on y voit la fille de G. H., la seconde prévenue, recevoir un chewing-gum en crachat. L'auteure de la vidéo reçoit des menaces par téléphone pour qu'elle la retire du réseau social, puis est finalement rouée de coups par deux personnes au lycée en fin de journée. Des coups à la tête et au ventre si violents qu'elle s'est urinée dessus. Cinq jours d'ITT lui sont délivrés et un profond stress post-traumatique est détecté mettant en péril sa scolarité.

« L'enquête repose juste sur un mobile »

Sur les images de vidéosurveillance du lycée, on y distingue bien deux adultes, vêtus de noir, pénétrer dans l'établissement, mais les casquettes et capuches ne permettent pas d'être formel sur leur identité. Ce sont en réalité les rumeurs qui incriminent M.D. et G.H. Selon la défense de la partie civile qui, en préambule, emprunte la célèbre formule « Ouvrir une école, c'est fermer une prison », « Tous ceux qui transgressent doivent être combattus. »

Ainsi sur la même ligne, le ministère public rappelle « le rôle des parents qui doivent tempérer les choses et le caractère sacré, au sens laïque, de l'école ». Douze mois d'emprisonnement sous surveillance électronique pour le premier et six mois avec sursis probatoire pour la seconde sont alors requis. Mais les avocates des prévenus sont formelles : « l'enquête repose juste sur un mobile » conclut la première et « un mobile n'est pas suffisant », poursuit la seconde, qui déplore « une rumeur qui a pris le pas ». Si les deux présumés auteurs sont relaxés, la victime a déjà prévu de reprendre ses rendez-vous avec un pédopsychiatre dès le mois de septembre.